

GESCOMYS

*Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

VACANCES OUVERTES

*Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue comme Etablissement d'Utilité Publique par décret du 17 février 2014*

**21, rue Franklin
93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS**

SIRET : 381 930 643 00063

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Exercice clos le 31 décembre 2025 -

VACANCES OUVERTES

Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue comme Etablissement d'Utilité Publique par décret du 17 février 2014
21, rue Franklin
93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Exercice clos le 31 décembre 2025 -

A l'Assemblée Générale des Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un déficit de (85 348 Euros).

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Ils ont été arrêtés conformément aux principes spécifiques du secteur associatif prévus dans l'avis du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n°99-01.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon mon jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Séparation des exercices en matière de Subventions accordées et vérification de l'octroi des subventions.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercices professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de l'Association.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de son activité et d'appliquer la convention comptable de continuité d'activité, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

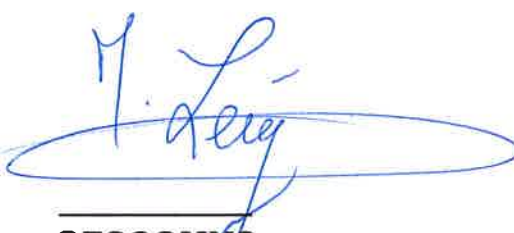
Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'activité et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'activité. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 16 avril 2026.



GESCOMYS
Société par Actions Simplifiée
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris
représentée par son Président, Marc LEVY

VACANCES OUVERTES

Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue comme Etablissement d'Utilité Publique par décret du 17 février 2014
21, rue Franklin
93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*- Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025 -*

A l'Assemblée Générale des Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

1. Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice

- NEANT -

2. Conventions réglementées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice

Administrateur concerné :

- *Mme Nicole MARIN-KHOURI*

↳ NATURE DE LA CONVENTION N°1

Attribution par la ville de Montpellier d'une subvention de 3 000 €.

Administrateur concerné :

- *Mme Martine PINVILLE*

↳ NATURE DE LA CONVENTION N°2

VVF Villages vous a versé sa cotisation annuelle de 10 000 € en 2025 en qualité d'adhérent à votre Association.

Administrateurs concernés

- *L'ensemble des Administrateurs*

↳ NATURE DE LA CONVENTION N°3

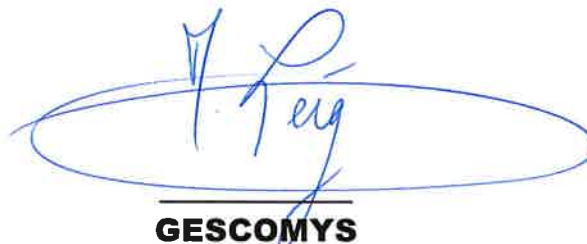
Les cotisations fixées au titre de 2025 par votre Association sont les suivantes :

- Adhérent individuel	35 €,
- Associations	110 €,
- Personnes morales publiques ou parapubliques	250 €,
- Membres bienfaiteurs (<i>à partir de</i>	350 €).

3. Conventions réglementées autorisées mais non encore conclues dont le Commissaire aux Comptes a été avisé

- NEANT -

Paris, le 16 avril 2026.



GESCOMYS

Société par Actions Simplifiée

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie de Paris

représentée par son Président, Marc LEVY

VACANCES OUVERTES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)							
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais de développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		502 651	447 372	55 279	2,08	89 465	3,80
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains							
. Constructions		73 208	16 502	56 705	2,13	64 840	2,75
. Installations techniques, matériel & outillage industriels		122 686	111 454	11 232	0,42	18 013	0,76
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations		4 999		4 999	0,19	4 999	0,21
. Créances rattachées à des participations							
. Autres titres immobilisés		1 695		1 695	0,06	1 695	0,07
. Prêts							
. Autres immobilisations financières		8 085		8 085	0,30	7 950	0,34
TOTAL (II)		713 324	575 328	137 996	5,18	186 960	7,93
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours		38 469		38 469	1,45	78 801	3,34
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés		63 223		63 223	2,38	76 334	3,24
. Créances reçues par legs ou donations						1 081 563	45,89
. Autres créances		1 778 538		1 778 538	66,81	3 215	0,14
Charges constatées d'avance		15 202		15 202	0,57	21 806	0,93
Valeurs mobilières de placement		276 463		276 463	10,39	375 530	15,93
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		352 029		352 029	13,22	532 762	22,60
TOTAL (III)		2 523 925		2 523 925	94,82	2 170 011	92,07
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		3 237 248	575 328	2 661 920	100,00	2 356 971	100,00

VACANCES OUVERTES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	1 183 303	44,45	1 171 252	49,69
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-85 348	-3,20	12 051	0,51
Situation nette (sous total)	1 097 956	41,25	1 183 303	50,20
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 097 956	41,25	1 183 303	50,20
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	91 793	3,45	95 570	4,05
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	91 793	3,45	95 570	4,05
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	92 615	3,48	133 850	5,68
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 968	2,59	180 497	7,66
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	192 535	7,23	197 118	8,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 852	0,07	12 826	0,54
Produits constatés d'avance	1 116 201	41,93	553 807	23,50
TOTAL (IV)	1 472 172	55,30	1 078 098	45,74
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 661 920	100,00	2 356 971	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

VACANCES OUVERTES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2025
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations			66 900	2,52	-66 900	-100,00
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	646 335	25,26	488 904	18,39	157 431	32,20
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	105 695	4,13	107 327	4,04	-1 632	-1,51
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 557 608	60,89	1 875 582	70,56	-317 974	-16,94
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	24 569	0,96	58 502	2,20	-33 933	-57,99
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	111 362	4,35	17 176	0,65	94 186	548,36
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles	72 641	2,84			72 641	N/S
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	1 725	0,07	33 361	1,26	-31 636	-94,82
Total des produits d'exploitation (I)	2 519 934	98,50	2 647 752	99,61	-127 818	-4,82
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	731 240	28,58			731 240	N/S
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	446 726	17,46	1 290 237	48,54	-843 511	-65,37
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	61 013	2,38	58 306	2,19	2 707	4,64
Salaires et traitements	868 468	33,95	825 317	31,05	43 151	5,23
Cotisations sociales	372 462	14,56	341 839	12,86	30 623	8,96
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	52 071	2,04	79 484	2,99	-27 413	-34,48
Dotations aux provisions	91 793	3,59	45 570	1,71	46 223	101,43
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	15 832	0,62	517	0,02	15 315	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	2 639 606	103,18	2 641 271	99,36	-1 665	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-119 671	-4,67	6 481	0,24	-126 152	N/S
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	4 016	0,16	6 491	0,24	-2 475	-38,12
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	2 123	0,08	3 997	0,15	-1 874	-46,88
Total des produits financiers (III)	6 139	0,24	10 488	0,39	-4 349	-41,46
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 593	0,06	3 160	0,12	-1 567	-49,58
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

VACANCES OUVERTES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	1 593	0,06	3 160	0,12	-1 567	-49,58
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 546	0,18	7 328	0,28	-2 782	-37,96
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-115 126	-4,49	13 809	0,52	-128 935	-833,69
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)	32 169	1,28			32 169	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)	1 094	0,04	135	0,01	959	710,37
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	31 075	1,21	-135	-0,00	31 210	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 297	0,05	1 623	0,06	-326	-20,08
Total des produits (I + III + V)	2 558 242	100,00	2 658 239	100,00	-99 997	-3,75
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 643 590	103,34	2 646 188	99,55	-2 598	-0,09
EXCEDENT OU DEFICIT	-85 348	-3,33	12 051	0,45	-97 399	-808,21
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	-42 247		-42 247			
TOTAL	-42 247		-42 247			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

VACANCES OUVERTES

Association régie par la loi de 1901

Aide aux projets de Vacances Conseil et Formation

Siège social : 21 rue Franklin 93100 Montreuil

ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'association VACANCES OUVERTES se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2025 :

Total du bilan	2 661 920
Produits d'exploitation	2 519 934
Déficit	85 348

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association VACANCES OUVERTES pour l'exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le sommaire est le suivant :

1. Présentation de l'entité
2. Faits caractéristiques de l'exercice
3. Règles et méthodes comptables
 - 3.1. Immobilisations incorporelles
 - 3.2. Immobilisations corporelles
 - 3.3. Immobilisations financières
 - 3.4. Stocks
 - 3.5. Fonds propres
 - 3.6. Clients
 - 3.7. Autres créances
 - 3.8. Valeurs mobilières de placement
 - 3.9. Placements financiers
 - 3.10. Les charges constatées d'avance
 - 3.11. Réserves pour fonds associatifs
 - 3.12. Provisions pour risques et charges
 - 3.13. Valorisation du bénévolat
 - 3.14. Valorisation des contributions volontaires en nature
 - 3.15. Subventions et produits constatés d'avance
 - 3.16. Subvention et fonds dédiés
 - 3.17. Fonds dédiés
 - 3.18. Fiscalisation

- 3.19. Provision pour charge de retraite
- 4. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat
 - 4.1. Immobilisations et amortissements
 - 4.2. État des provisions
 - 4.3. État des échéances et des créances
 - 4.4. État des échéances et des dettes
 - 4.5. Produits et charges constatés d'avance
 - 4.6. Charges à payer
 - 4.7. Fonds propres
 - 4.8. Activité
 - 4.9. Ventilation de l'activité
 - 4.10. Évolution des fonds dédiés
- 5. Informations complémentaires
 - 5.1. Rémunération, avances et Crédits alloués aux dirigeants
 - 5.2. Effectif
 - 5.3. Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues

1. Présentation de l'entité

L'association a pour objet, de stimuler et promouvoir auprès de tous organismes publics ou privés, toutes actions innovantes tendant à l'insertion par le développement de la mobilité, de l'autonomie et de l'initiative des publics jeunes et familles en difficulté dans le domaine du tourisme, des vacances, des loisirs, de l'animation et de la formation.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

Des cartes prépayées, dits « TRANSCASH » sont incluses dans le « sac à dos » et ne sont activées par notre Association qu'au moment de la remise du SAD au jeune. Ces cartes sont rechargées au fur et à mesure de leur demande d'activation.

Déploiement stratégique sur de nouveaux territoires, notamment en Charente Tourisme, dans le cadre de l'action Échappée Solidaire.

Vacances Ouvertes s'est mobilisée et a animé pour la deuxième année consécutive une opération d'envergure dans le bassin minier du Pas-de-Calais, permettant ainsi le départ en vacances de 10 000 personnes éloignées des vacances.

Signature d'une convention avec l'UNCASS et ADSN Tourisme, visant à atteindre un objectif national ambitieux : permettre à 10 % des Français de partir en vacances d'ici 2030.

3. Règles et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant les prescriptions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, tel que modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06, et du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié par les

règlements ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie Prévue :

- Logiciels 1 à 5 ans

3.2. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (Règlements CRC n°2002-10, n°2003-07 et n°2004-06) et reprises dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

Ces nouvelles règles ont été appliquées aux exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2005.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et travaux : 8 à 10 ans
- Installations générales : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 2 à 5 ans
- Mobilier d'occasion : 2 ans

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de dépôts de garantie pour des loyers et de parts sociales Crédit Agricole, Crédit Mutuel et SOGAMA.

3.4. Stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat ou au coût de fabrication. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas.

Les stocks de chèques dotés par l'ANCV à notre association et destinés à financer les projets des jeunes et des familles ne sont pas valorisés à l'actif du bilan, s'agissant d'une contribution volontaire en nature.

Ils figurent au pied du compte de résultat.

3.5. Fonds propres

Ils sont constitués des résultats dégagés au cours des exercices antérieurs.

3.6. Clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque encouru.

3.7. Autres créances

Elles sont composées essentiellement des créances sur les organismes financeurs.

3.8. Valeurs mobilières de placement

Néant.

3.9. Placements financiers

Le contrat de capitalisation d'un montant de 150 000 € est maintenu au 31 Décembre 2025.

Ce placement a généré sur l'exercice des produits financiers pour un total de 4 016 €, qui ont donné lieu à un impôt société au taux de 24 % représentant 964 €.

3.10. Les charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges comptabilisées au cours de l'exercice mais qui concernent l'exercice prochain.

3.11. Réserves pour fonds associatifs

L'association a été créée en décembre 1990 et déclarée le 27 mars 1991. Les réserves pour fonds associatifs sont composées :

- Des résultats des exercices dont l'affectation a été décidée par l'Assemblée générale,
- De la dévolution d'actif reçue d'un montant de 120 000 €, consécutive à la décision du 5 décembre 2018 de l'association « L'Hygiène par l'Exemple »
- Des cotisations annuelles de VVF en vertu du contrat de mécénat du 24 novembre 1998, jusqu'au 31 décembre 2000,
- Des contributions versées par VVF au titre des Comités d'Entreprises associés jusqu'au 31 décembre 2000.

Le fonds associatif est sans droit de reprise.

3.12. Provisions pour risques et charges

En sus de la provision pour indemnités de fin de carrière, une provision pour risques liée à un contrôle de l'ANCV portant sur l'exercice 2024, concernant les activités du pôle Développement Territorial, a été dotée pour un montant total de 75 000 € au 31/12/2025.

La provision pour risques relative à un litige avec un fournisseur, d'un montant de 50 000 € au 31/12/2024, a été reprise au 1er janvier 2025, compte tenu de la prescription commerciale intervenue rendant le litige sans objet.

A également été reprise la provision pour risques d'un montant de 27 300 €, constituée au 31/12/2024 pour couvrir un risque de remboursement de chèques-vacances, ce risque n'ayant plus lieu d'être au 31/12/2025.

3.13. Valorisation du bénévolat

Le bénévolat n'est pas valorisé dans la présentation des comptes alors que le temps passé

par les administrateurs est effectif.

Pour le dispositif « 10 000 partants », le bénévolat des 250 personnes mobilisées est valorisé à 89 100 € sur la base de 3 jours de travail de 10h au SMIC horaire de 11,88 €.

3.14. Valorisation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont valorisées que dans la mesure où elles sont quantifiables et appréhendables. Seules les contributions de l'ANCV figurent en produits et en charges dans les comptes au pied du compte de résultat conformément au règlement CRC 99-01.

Depuis 2020, y figurent également les contributions de VVF VILLAGES relatif à l'allocation de séjours vacances et la participation à l'adhésion de fonctionnement de l'association

3.15. Subventions et produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

3.16. Subvention et fonds dédiés

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur subventions attribuées » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés ».

3.17. Fonds dédiés

Les « Fonds dédiés » enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » seront reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

3.18. Fiscalisation

L'association n'est pas fiscalisée conformément à la réponse faite par la Direction des services fiscaux le 3 avril 2000 pour donner suite à la demande établie par l'association le 19 janvier 1999, sauf à supporter l'impôt sur les sociétés à 24% sur les produits financiers.

3.19. Provision pour charge de retraite

Une provision pour indemnité de fin de carrière figure au passif, dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Elle s'élève à la somme de 16 793 €.

4. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

4.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2025	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2025
Immobilisations Incorporelles	502 651	0	0	502 651
Logiciels	502 651	-	-	502 651
Avances et acomptes versés	-	-	-	0
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	0
Immobilisations Corporelles	192 922	3 372	400	195 894
Aménagement	73 208	-	-	73 208
Installations	-	-	-	-
Matériel informatique	104 990	1 449	-	106 439
Mobilier	14 724	1 923	400	16 246
Immobilisations Financières	14 539	240	0	14 779
Titres	6 694	-	-	6 694
Dépôts et cautionnements versés	7 845	240	-	8 085
TOTAL GENERAL	710 112	3 612	400	713 323

Amortissements	Valeurs brutes au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Amortissement au 31/12/2025
Immobilisations Incorporelles	413 187	34 185	0	447 372
Logiciels	413 187	34 185	-	447 372
Immobilisations Corporelles	110 070	17 886	0	127 956
Aménagement	8 368	8 134	-	16 502
Installations	-	-	-	0
Matériel informatique	87 191	9 365	-	96 556
Mobilier	14 511	387	-	14 897
TOTAL GENERAL	523 257	52 071	0	575 328

4.2. État des provisions

L'état des mouvements des provisions est présenté dans le tableau ci-dessous :

PROVISIONS	au 01/01/2025	Dotations	Reprises	au 31/12/2025
Pour risques	77 300	75 000	77 300	75 000
Pour charges	18 270	16 793	18 270	16 793
Total provisions	95 570	91 793	95 570	91 793

4.3. État des échéances des créances

	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0		
Créances usagers & comptes rattachés	63 223	63 223		
Autres créances	1 778 538	1 778 538		
Charges constatées d'avance	15 202	15 202		
Total	1 856 963	1 856 963	0	0

4.4. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunt auprès des Ets de crédit	64 491	34 395	30 096	-
Intérêts à payer	28 124	28 124		
Fournisseurs	68 968	68 968		
Dettes fiscales et sociales	192 535	192 535		
Autres dettes	1 852	1 852		
Produits constatés d'avance	1 116 201	1 116 201		
Total	1 472 172	1 442 076	30 096	0

Il reste à rembourser 44 799 € auprès de la banque CCM PARIS sur l'emprunt de 60 000 €, contracté et débloqué courant 2024, pour financer les travaux des locaux de Montreuil.

Il reste à rembourser 19 692 € auprès de la banque CCM PARIS sur l'emprunt débloqué pour 97 620 €, en février et décembre 2022, pour l'application SAC ADOS version 5.

4.5. Produits et charges constatés d'avance

Les produits sont à échéance sur les années 2026 et 2027.

Les charges sont à échéance à moins d'un an.

4.6. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

4.7. Fonds propres

La situation nette a évolué comme le présente le tableau ci-dessous pendant l'exercice.

	au 01/01/2025	Affectation	2025	au 31/12/2025
Réserves sur fonds associatif	1 171 252	12 051		1 183 303
Résultat de l'exercice	12 051	-12 051	-85 348	-85 348
Situation nette	1 183 303	0	-85 348	1 097 956

4.8. Activité

L'association exerce une activité dans le domaine de l'accompagnement financier et méthodologique des projets de départ en vacances des personnes qui en sont exclues.

4.9. Ventilation de l'activité

Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 519 934 €. Ils sont constitués à un peu plus de 25 % par les activités « Sacs à dos » et à un peu moins de 62 % par des subventions.

Il convient toutefois de préciser que certaines subventions sont attribuées spécifiquement pour financer des actions relevant du dispositif « Sacs à dos ». Ces financements, notamment ceux provenant des CAF, ne peuvent juridiquement être mobilisés que sous forme de subventions et ne donnent donc pas lieu à facturation. Cependant ces subventions sont comptabilisées en chiffre d'affaires.

L'activité « Pôle études » en baisse sur 2025, représente moins de 2 % des produits d'exploitation. L'activité « Formations » en hausse sur 2025 représente un peu plus de 2 % des produits d'exploitation.

4.10.Évolution des fonds dédiés

Néant

5. Informations complémentaires

5.1. Rémunération, avances et Crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération mais peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

5.2. Effectif

L'effectif permanent est composé au 31 décembre 2025 de 21 personnes.

5.3. Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues :

Engagements reçus :

Néant

Engagements donnés :

Néant